

- Sabotages -

Interventions Diverses :

(S.S.G. Police municipale)

Division du
Mouvement

Paris, le 18 janvier 1945

3ème Section

M.S.C-01

Monsieur le Chef d'Arrondissement,

Entrée NS
N° 343

OBJET : Enquête sur les voies ferrées par des officiers de l'Armée britannique.

Je vous adresse, ci-dessous, copie, en vous priant de bien vouloir donner les instructions utiles, de la Note de Service N° 1262/B du 12 décembre 1944 de M. le Commissaire Militaire de la Commission Régionale EST :

"Le Major C.K. BENDA et le Major HENDERSON, de l'Armée Britannique sont chargés de procéder à une enquête sur les résultats, du point de vue du trafic militaire allemand, des sabotages de toute nature exécutés pendant l'occupation dans les emprises de la S.N.C.F.

"Ces officiers sont munis d'un ordre de mission établi par le Commissaire Militaire de la Commission Centrale.

"D'autre part, une Note de la Commission Centrale demande aux Chefs d'Arrondissement et Chefs de Grands Etablissements de la S.N.C.F. de fournir à ces officiers tous les renseignements pouvant leur permettre d'accomplir leur mission."

- 1er Arex
- 2ème Arex
- 4ème Arex
- 5ème Arex
- 6ème Arex
- 7ème Arex
- 8ème Arex
- 9ème Arex

Signé : DEFFORGES.

Copie à

Monsieur le Chef du Service VOIE & BATIMENTS

Monsieur le Chef du Service MATERIEL & TRACTION

avec prière de donner les instructions utiles en ce qui concerne son Service.

Paris, le 18.1.45

Le Chef de la Division
du Mouvement,

Signé : DEFFORGES

N° 421 M

MM. MERLIN (RM)
BIAIS
BAILLEUL (LANDEAU)
(KEUFFER)
signé : BIGOT.

10 JANV 1945.

N° 426 50

Transmis à Mr le Chef d'Arrondissement
à COLLY, ROMILLY, MOHON, NANCY
MONTIGNY, DISCHHEIM, MULHOUSE
Mr l'Ingénieur, Chef des Ateliers d'ÉPERNAY
Pour faire le nécessaire.

Paris, le 29.1.45

Le Chef de la Division du matériel

Bigot

M. Bréme - l'emp. sup
Personnel - Copie aux E & P
30.1.45
Paris

PERS (24)/4

MT/E

URGENT

Paris, le 27 JANV 1944

ML 1

Subdivision
du Personnel

*MINS P. Entrées N S
N° 7
31 JANV 1944*

~~P. Entrées N S
N°~~

PERS (B)

Messieurs les Chefs de Division
Subdivision
Arrondissement

N° 283 Pb 4

Cl^t MT 7 a

Les Autorités allemandes viennent de faire garder militairement certains dépôts par des détachements de la Wehrmacht.

Je vous prie instamment de recommander une fois de plus à tous les agents de n'emprunter que les voies d'accès réglementaires pour pénétrer dans les dépôts et autres établissements, ou pour en sortir, en attirant leur attention sur le danger auquel ils s'exposeraient, les sentinelles ayant reçu l'ordre de tirer sans sommation sur tout individu qui enfreindrait cette consigne.

M. Briquemaire 1 copie J.O. fait à 32.44

P. le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

M. Lesage 1/2/1944

2 copies 1 copie J.O. fait à 32.44

RILBAUD

Personnel. Riprendre aux ECP fait à 32.44

29.1.44

etc.

S.N.C.F. Région EST
EXPLOITATION
Division du Service Général

MNSP Entrée N° S
N° 118
11 SEPT 1943

G2.B

TRANSMIS

à Monsieur le Chef du Service M.T.,

comme suite à sa lettre N° 185 PB.4 du 3 août 1943.

Paris, le 26 août 1943.

P. le Chef du Service de l'Exploitation,
Le Chef de la Division
du Service Général,

signature.

M. RIMBAUD (REUFFER) T
20.8

Communication N° 19.782 du 3.9.43
à M. le Chef de la DTRA
M. le Chef de la DML

A titre de renseignement, comme suite à la copie de ma lettre
N° 185 Pb4 du 3 août dernier adressée à M. le Chef du Service de l'Ex-
ploitation.

P. le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,
signé: RIMBAUD

Vu : 4.9.43

P. le Chef de la Division
de la Traction,
signé: JOUVELET

Vu: 9.9.43

Le Chef de la Division
du Matériel,
signé:

N° 364 PM

Copie à Monsieur le Chef d'Arrondissement de Matériel
de NOISY

ROMILLY
MOHON
NANCY

Monsieur l'Ingénieur, Chef des Ateliers
d'EPERNAY,

Pour gouverner, suite à ma transmission N° 5011 PM du 23
août 1943.

Paris, le 10.9.43

Le Chef de la Division du Matériel

M. Dofe 11/9/43

M. Brienne 11/9/43

Personnel (Confidentiel)

11.9.43

[Signature]

Paris, le 10 août 1943

Surveillance Générale

S.S.G. N° G2.A

NOTE DE SERVICE N° 43/43CONFIDENTIELà Messieurs les Chefs des Groupes et Brigades
du S.S.G.

Il y a lieu de rappeler les dispositions de la Note G2 1918 du 6.10.41, reproduites ci-dessous:

"La surveillance des voies et des installations dans les gares n'est pas du ressort du S.S.G., son rôle essentiel étant la répression des vols."

"Toutefois il est bien entendu que les agents, lors de leurs tournées doivent employer toute leur vigilance aux actes de malveillance et de sabotage."

"Il s'agit d'un devoir national imposé à tous les Français, plus particulièrement aux Cheminots, de découvrir les actes de sabotage, d'empêcher les suites voulues par leurs auteurs, d'identifier et d'arrêter ces derniers."

"Des récompenses très importantes (allant jusqu'à 1 million de francs), sont prévues pour l'identification d'auteurs d'actes de sabotage".

En raison des actes de sabotage commis dans les Dépôts et les Ateliers du Service M.T., M. le Directeur Général a décidé de faire renforcer la surveillance dans ces établissements par le concours des agents du S.S.G. en tant que ceci peut se faire, sans léser la répression des vols qui est toujours notre mission essentielle.

Lorsque ce sera possible, les agents du S.S.G. participeront à l'organisation de rondes dans les établissements du Matériel et de la Traction, sur demande des Chefs d'établissement et dans les conditions convenues avec ces derniers.

En outre, les agents du S.S.G. procéderont, dans les conditions prévues, à des visites par sondage, des bagages à main des personnes pénétrant dans ces établissements et vérifieront leur identité.

Toutes les constatations suspectes, pénétration ou séjour non autorisés dans ces établissements, individus trouvés porteurs d'outils ou de matériel semblant devoir servir à commettre des actes de sabotage sont à signaler sans délai au Chef de l'établissement.

Les délinquants sont à garder à vue en les empêchant de se débarrasser de quoi que ce soit jusqu'à l'arrivée du Chef d'établissement. Il appartient à ce dernier de vérifier la constatation faite par les agents du S.S.G. et de prendre des décisions et mesures qui s'imposent.

Sur demande du Chef d'établissement, les agents du S.S.G. se tiendront à sa disposition pour lui prêter leur concours dans toutes les opérations ou démarches nécessaires.

Les Chefs d'Arrondissement M.T., avisés dans ce sens par le Chef du Service M.T., se mettront en rapport à ce sujet avec les Chefs de brigade.

Le Chef de la Surveillance Générale,
signé: LUTHRINGER

VB

Noisy-le-Sec, le 26 Août 1943

N° 2383 P/2

Monsieur le Chef de la Division
du Matériel

Suite à votre transmission 4754 P. du 7-8-43

Renseignements pris auprès du 1^{er} Arrondissement de
l'Exploitation, aucun ^{agent} dirigeant du S/S/G/ n'est encore, à ce
jour, affecté au siège de cet organisme.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL,

Signé : Doré

Le 10 août vers 16^h30 n'ayant
pu joindre au téléphone
ni M. Chevvalet, ni M. Man-
gras, ai touché M. Phelphin
dans le bureau de M. Michel (503)

M. Phelphin m'a avisé que tout
réuniment le 1^{er} ARIEX avait
eu connaissance que un certain
M. Monnot, ex-officier de la
marine marchande, avait été dési-
gné pour représenter le S.G.G.
au siège de l'ARIEX de Paris.

- M. Phelphin doit me mettre
en rapport avec M. Monnot
dès que cela sera possible
prochaine

Rapport de nuit au 24.8.43
1735 (M. Phelphin)

Le 13/8/43
M. Phelphin

SNCF MT/EST

Paris, le 3 août 1943

N° 186 P^b 4Monsieur le Chef du Service
de l'Exploitation

Par transmis du 31 juillet de votre lettre G2.A à M. le Directeur, vous me demandez de vous faire connaître les conditions dans lesquelles des rondes pourraient être faites aux Dépôts et aux Ateliers par les agents du S.S.G.

Comme nous venons d'en convenir par téléphone avec M. JAL, le mieux serait que ces conditions soient réglées localement. J'invite donc mes Chefs d'Arrondissement à se mettre en rapport à ce sujet avec les agents dirigeants du S.S.G. au siège de chaque Arrondissement EX, agents que je vous demande de bien vouloir aviser en conséquence.

Le Chef du Service
du Matériel & de la Traction
signé : WISDORFF

N° 186 P^b 4Copie à MM. DAUCHEY
BIAIS

9.8.43 Pour donner les suites auprès des
Arrondissements.

signé: WISDORFF
Copie à M. RIMBAUD
Pour gouverner
signé: WISDORFF.

N° 4754PM

Copie à M. le Chef d'Arrondissement à NOISY
ROMILLY MOKON NANCYM. l'Ingénieur Chef des Ateliers d'Epervain
pour exécution en ce qui concerne "A".

Vous voudrez bien me tenir au courant.
Paris, le 7.8.43

Le Chef de la Subdivision des Voitures et Waggons

Paris, le 31.7.48

S.S.A.

Monsieur le Directeur
de la Région EST

Suite à votre transmission N° 548 du 27 courant concernant des mesures demandées par la R.V.D. en vue de protéger les actes de sabotage dans les gares et dépôts de locomotives.

En ce qui concerne les actes de sabotage aux installations des gares, les agents du S.S.G. sont déjà chargés, d'une façon générale, d'exercer une surveillance à ce sujet lors de leurs tournées dans les gares.

Quant aux dépôts ou ateliers, nous envisageons de donner des instructions pour que les agents du S.S.G. y effectuent des rondes en tant que leur service de répression des vols le permet. Il est bien entendu que la répression des vols ne devra pas être laissée par ces rondes, dont les conditions seront à fixer par le Service R.T., que nous saisissons.

D'autre part, les agents du S.S.G. seront invités à étendre les visites des bagages à main aussi sur les agents prenant le service. Le Chef du Service de

l'Exploitation p.i.

signé: BAROURDIN.

Transmis à Monsieur le Chef du Service RT en le priant de bien vouloir ne faire connaître les conditions dans lesquelles les rondes pourraient être faites aux dépôts et aux ateliers, par les agents du S.S.G.

Paris, le 31.7.48.

Le Chef du Service de

l'Exploitation p.i.

signé: BAROURDIN

180 PB
Copie à MM. DAUCHY
BIAIS
RIMBAUD
avec copie de ma réponse.

signé: WISDORFF.

personnel d'exécution de ses attributions normales et qu'il y aurait intérêt à ce que le concours des organismes spéciaux nous soit assuré très rapidement pour éviter un ralentissement de la production.

II- Etat des clôtures - Contrôle des accès

La plupart des établissements signalent le mauvais état des clôtures dont la réfection a déjà été demandée à plusieurs reprises aux services locaux VB sans obtenir satisfaction. La question est reprise dans le projet à la Voie que je vous adresse par ailleurs.

A remarquer ^{d'ailleurs} que cette remise en état des clôtures ne sera qu'un palliatif: de nombreux établissements étant sur certains points dépourvus de toute clôture; en outre, les palissades de clôture sont très souvent d'un franchissement assez aisé.

Le contrôle des accès normaux aux établissements est toujours effectué et les personnes étrangères ne peuvent pénétrer dans les établissements sans vérification. Mais en raison du mauvais état ou de l'absence de clôtures, la surveillance la plus efficace sera celle qui sera exercée à l'intérieur des établissements.

A ce sujet, les Ateliers d'Epernay signalent que le portillon situé dans la clôture côté gare près du magasin des modèles est toujours laissé ouvert par les agents allemands de surveillance malgré de nombreuses réclamations.

III - Concours du SSG - Sondages

La demande du concours du SSG fait l'objet d'un projet à EX que je vous adresse par ce même courrier.

Le contrôle du contenu des musettes, valises etc.. n'a jamais été effectué à l'entrée des ateliers: ce contrôle était destiné à réprimer les tentatives de vol il n'y avait donc lieu de l'exercer qu'à la fin des séances de travail. Nous demandons à EX de procéder à ces sondages aux prises de service.

Le Chef de la Division du Matériel
Signé: BIAIS

N° 5011 PM

Copie transmise à M. le Chef de l'arrondissement du Matériel à NOISY, ROMILLY, MOHON, NANCY

M. l'Ingénieur, Chef des Ateliers d'Epernay pour les tenir informés.

En ce qui concerne l'action préventive à exercer par nos soins, je ne puis que vous confirmer les instructions générales antérieures, la question étant à régler par cas d'espèces et suivant les établissements.

Le Service VB a répondu à notre demande de remise en état des clôtures (ci-joint copie de la lettre 191 PB4 du 13 août de M. le Chef du Service).

La question d'intervention du SSG a fait l'objet de la lettre 185 Pb4 du 3 août 1943 à Ex (ma transmission N° 4754 PM du 7 août 1943).

PARIS, le 23 AOÛT 1943

Le Chef de la Division du Matériel.

M. M. D. G. P. M. S. M. A. (composants) 24/8/43

VR 19.2.42

Monsieur le Chef du Service,

29 juillet 1943

En me transmettant copie de la lettre E 36 L 1 Bema du 14 juillet
17706 a

1943 de la H.V.D. Paris, vous m'avez demandé de faire le point des mesures de renforcement de la surveillance dans les établissements de la Division du Matériel.

1° - Responsabilité personnelle des dirigeants

Jusqu'à ce jour, les dirigeants à tous les degrés avaient implicitement mission de veiller, d'une façon constante, à ce qu'aucun acte de sabotage ne soit commis dans leur zone d'action.

Pour répondre à la demande de la HVD les chefs d'établissements désignent nominativement dans chaque secteur (ou ensemble de secteurs) d'établissement, des responsables de l'exécution des mesures de surveillance. L'attention des intéressés sera spécialement appelée sur les points des secteurs dans lesquels la surveillance devra être particulièrement suivie.

La liste de ces responsables sera communiquée au service local de surveillance qui ne l'avait jamais demandée jusqu'à présent.

D'autre part, tout le personnel participant normalement aux rondes (surveillants, pompiers, dirigeants etc..) est invité à vérifier systématiquement qu'aucune tentative de sabotage n'a été commise contre les installations ou le matériel.

En ce qui concerne plus spécialement les Ateliers d'Espenay, dès le lundi 26 juillet, (et en attendant que les services de police aient pu mettre sur pied l'organisation nécessaire) le service de surveillance a été renforcé, en accord avec M. KOSBIK: les pompiers et guetteurs assurent une garde permanente aux points vitaux des ateliers: installations hydrauliques, postes de transformation, compteurs à gaz, postes d'acétylène, compresseurs.

Aux Ateliers de Romilly depuis le 23 juillet, des rondes volantes viennent s'intercaler entre les rondes normales; l'itinéraire en varie chaque jour mais il est établi de façon telle que tous les points particulièrement sensibles soient vérifiés au cours de chaque ronde. En outre, une surveillance spéciale (avec guet de quelques instants (1/4 d'heure au maximum) est de règle auprès de ces points (postes de transformation, compresseurs, gazogènes, réservoirs d'eau, génératrices, générateurs de vapeur, engins de manutention principaux).

Les Ateliers de Noisy prennent des mesures analogues.

Aux Ateliers de Mohon, l'armée allemande participe aux services de surveillance.

Dans les Entretiens et Postes, l'augmentation de la fréquence des rondes est ou va être instaurée dans les mêmes conditions que pour les ateliers.

Enfin, dans tous les établissements et partout où la disposition des lieux le permet, l'accès du personnel à ces points délicats pendant les périodes de travail sera contrôlé (fermeture des locaux et remise de la clef à un responsable qui tiendra étanchement des allées et venues dans ces locaux).

Il convient de remarquer, toutefois, que ces renforcements de surveillance qui, jusqu'à présent incombent à nos agents, détournent une partie du

PARIS, le 13 août 1943

N° 191 PB4

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments,

Suite à votre note 31412 M du 31.7.43.

Je prends note des dispositions que vous avez prises pour faire vérifier et éventuellement remettre en état les clôtures des dépôts et ateliers, dans le but de prévenir les actes de sabotage qui pourraient être commis dans ces établissements.

Il est nécessaire que ces clôtures soient partout révisées et remises en état, sans avoir à prendre en considération comme à Bar-le-Duc le maintien d'ouvertures pour faciliter la dispersion du personnel.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,
signé:

005644 P.

Copie à M. le Chef de la DEL

comme suite à son rapport 4543 PM du 2 août
et au projet à VB qui y était joint.

P. Le Chef du service
du Matériel et de la Traction,
signé: RIMBAUD.

26 AOÛT 1943 - 3 -

Région EST: 162, rue du Faubourg St-Martin
 " NORD: 78, rue des Poissonniers,
 " OUEST: 44, rue de Rome,
 " SUD-OUEST: 41, boulevard de la gare
 " SUD-EST: 20, boulevard Diderot,

~~Entrée N° 103~~
~~N° 4453~~

soit auprès des Chefs des Etablissements désignés, tous les renseignements utiles.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération la plus distinguée.

P. LE DIRECTEUR,
 signé: HEBERT

Copie à M. le Directeur Général

M. le Directeur de l'Exploitation des Régions Est, Nord, Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est,
 M. le Directeur du Service Central des Installations Fixes,
 M. le Directeur du Service Central du Personnel,
 M. COMMELIN, Ingénieur en Chef, Chef de la Division Centrale du Service Général des Installations Fixes.

Paris, le 11 août 1943.

P. LE DIRECTEUR,
 signé: HEBERT

Copie à
 MM. WISDORFF

RIDET

RABOURDIN

Le Chef de la Division du Matériel
 - Vu -
 Signé: CALLANDREAU

Copie pour M. WISDORFF

P. le Chef des Services Administratifs,
 L'Inspecteur Principal,
 signé: VERNIER

M. le chef de l'arrondissement à main
 de Noisy

Communication N° 19501 du 13.8.43.

MM. DAUCHY
 BIAIS

à titre de renseignement.
 signé:

25 AOÛT 1943

Le Chef de la Division du Matériel

M. Tallierin
M. Dore 25/8/43
Personnel

26 AOÛT 1943

Long RT

non gouvern

[Signature]

Service Central
du Matériel

Tt 1447/2/2184

Surveillance des
installations de
la S.N.C.F.

Paris, le 11 août 1943

Monsieur le Directeur Général de
la Police Municipale,

Monsieur le Directeur Général,

Vous avez bien voulu recevoir, ce matin, deux Ingénieurs de la S.N.C.F., MM. DELON et GOMMELIN, qui vous ont mis au courant des nombreux actes de sabotage, commis récemment dans les gares et dépôts de locomotives et qui vous ont exposé les graves conséquences qui en résultent et les mesures qu'il conviendrait de prendre pour les prévenir.

Le bon fonctionnement du chemin de fer, et notamment le maintien en état de marche du parc restreint des locomotives qui nous restent, est indispensable à la vie économique du pays.

Par ailleurs les autorités allemandes insistent vivement pour que tous les moyens soient immédiatement mis en oeuvre en vue de renforcer la surveillance des établissements importants de la S.N.C.F.

Comme il vous l'a été dit, la S.N.C.F. ne dispose pas des effectifs, des compétences, de l'organisation et de l'armement nécessaires pour assurer la surveillance ci-dessus qui incombe aux pouvoirs publics; son rôle ne peut se limiter qu'à une surveillance d'ordre technique sur l'état et le fonctionnement des installations. D'autre part, la garde des communications n'a pas des effectifs suffisants et l'expérience montre que les requis civils auxquels elle fait appel ne sont pas qualifiés.

La situation est donc extrêmement préoccupante et les événements nous pressent. Hier la police allemande est intervenue au dépôt de Paris-La Villette (Région Est) et a averti le chef de dépôt qu'un certain nombre d'otages seraient désignés pour répondre des actes de sabotage. Il est inutile d'insister sur les répercussions déplorables qui en résulteraient sur notre personnel, qui, malgré les circonstances actuelles, assure avec un grand dévouement, un service difficile et dangereux.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment, Monsieur le Directeur Général, de bien vouloir nous accorder le concours aussi large que possible de la police municipale.

Les points sensibles et essentiels qu'il conviendrait de faire surveiller spécialement sont en premier lieu les grands dépôts suivants:

.....

- Région de l'EST : Dépôt de Noisy-le-Sec, 3, rue Emmanuel Arago à Noisy,
Dépôt de Paris-La Villette, 70 bis rue Riquet à Paris,
- Région du NORD : Dépôt de La Chapelle, 76, rue des Poissonniers, Paris
Dépôt de La Plaine, Chemin des Petits Cailloux à La Plaine-St-Denis,
Dépôt du Bourget, 32, rue Yvonne Jauen, Le Bourget
- Région de l'OUEST : Dépôt des Batignolles, 116, rue Saussure, Paris (17°)
Dépôt de Montrouge-Chatillon, 103, route Stratégique à Montrouge
- Région du SUD-OUEST : Dépôt de Paris-Sud-Ouest, 19 bis, avenue Jules Coutant à Ivry-sur-Seine
Dépôt de Vitry-sur-Seine, rue Edith Cavel à Vitry-sur-Seine
- Région du SUD-EST : Dépôt de Paris-Sud-Est, 1, rue du Charolais à Paris,
- et les sous-stations et postes ci-après:
- Pont-Cardinet : 147, rue Cardinet, Paris
Asnières : Impasse de la Coux (près de la gare), Asnières
Les Vallées : en gare des Vallées
La Garenne : Atelier de La Garenne, rue de Colombes prolongée à La Garenne
Puteaux : Gare des Marchandises à Suresnes-Puteaux
Bellevue-Funiculaire : 4, Chemin des Lacets à Sèvres
Bois de Boulogne : 2, Boulevard Lannes, Paris
Champ de Mars : Dépôt du Champ de Mars, rue de la Fédération
La Plaine : Chemin Latéral, Villeneuve-le-Roi (S.O.)

Nous vous demandons de bien vouloir donner au plus tôt les instructions utiles pour que la Police Municipale prenne en mains la protection de ces divers établissements. Vos Services pourront trouver soit auprès des Services régionaux du Matériel et Traction de la S.N.C.F. aux adresses ci-après:

.....

S.N.C.F.

Service Central des Installations Fixes

Surveillance spéciale des voies par la Police et les requis civils

Monsieur le Directeur de l'Exploitation Région de l'EST

Vtv 8 111
339

En août 1941, toutes directives ^{VOUS} ont été données en vue de l'organisation de la surveillance par la Police des voies ferrées de la Région parisienne (mise au point des consignes à l'usage des agents de police et des requis civils, fourniture éventuelle d'agres à ces agents, etc...)

Ces directives ont fait notamment l'objet :

- de la lettre D 158 941/21 du 18 août 1941 de M. le Directeur Général
- de la lettre D 153 940/4 du 4 septembre 1941 adressée à la H.V.D. de Paris et dont copie vous a été transmise le 13 septembre 1941.

Je précise que ces directives, qui n'intéressaient à l'origine que la Région parisienne, doivent maintenant, tant en ce qui concerne les mesures à prendre en vue de la Sécurité de l'Exploitation que celles relatives à la sécurité des agents de la Police et des requis civils, être étendues à toutes les lignes de la S.N.C.F. où serait mis en place un dispositif de surveillance par la Police.

Le Directeur
signé: PORCANEZ

Copie à MM. RISSORFF, RIGET, NARPS, JOUFFROY

Copie à M. RISSORFF
Paris, le 10 Mars 1943
P. le Chef des Services

MM. MONET (KEUFFER)
signé: MONET

1^{er} Administratif
signé: VERNIER

BT/E

Bureau du Personnel

n° 188 P.43 Ce

Copie à MM. DAUCHY (6 ex.)
LESOUVER (6 ex.)
LANDRAU (6 ex.)

Pour gouverner.

Ci-joint copie de la correspondance rappelée.

Paris, le 20 MAR 1943

Ces instructions de 1941 concernant la surveillance des voies par la police et les requis. On nous rappelle maintenant qu'elles s'appliquent non plus seulement à la Région parisienne, mais à toutes les lignes. En somme, elles ne nous apprennent rien de nouveau.

P. le Chef du Service du Matériel et de la Traction

MONET

M. Wore 16/3
M. Brodome 25.2.43
4. Richard B
Personnel
25-3-43

Transmis à M. le Chef d'Arrondissement à NOISY, COMILLY, MENCH, NANCY
M. Flagniaux, Chef des Ateliers d'ÉPARGNY

24.3.43
LE CHEF DU SERVICE DU MATÉRIEL